

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : OPH 13 Habitat : soutien exceptionnel à la production de 237 logements locatifs sociaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'Office public de l'habitat (OPH) 13 Habitat une subvention globale exceptionnelle de 6 062 044 € pour accompagner la production de 237 logements locatifs sociaux, pour un coût prévisionnel d'investissement de 37 926 790 €, selon le détail suivant :
 - 392 467 € pour l'acquisition et l'amélioration de 6 logements locatifs sociaux rue Sénac à Marseille 1er arrondissement,
 - 269 950 € pour l'acquisition-amélioration de 5 logements rue de Rome à Marseille 1er arrondissement,
 - 1 024 238 € pour l'acquisition en VEFA de 80 logements boulevard Aristide Briand à Miramas,
 - 2 477 530 € pour l'acquisition en VEFA de 75 logements route de Manosque à Peyrolles-en-Provence,
 - 1 070 375 € de participation complémentaire pour l'acquisition en VEFA de 36 logements rue du Soleil à Châteaurenard,
 - 203 021 € de participation complémentaire pour l'acquisition-amélioration de 8 logements avenue Jean Mermoz à Marignane,
 - 624 463 € de participation complémentaire pour la construction de 27 logements avenue Henri Barbuse à Roquefort-la-Bédoule;

- d'autoriser la signature des conventions de mise en œuvre de ces aides, associées à la réservation en faveur du Département de 70 logements dont 26 à Peyrolles-en-Provence, 15 à Miramas, 13 à Châteaurenard, 3 à Marignane, 9 à Roquefort-la-Bédoule et 4 au titre des opérations d'acquisition-amélioration sur le 1er arrondissement de Marseille;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe XV du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Mesdames CARREGA, CHABAUD, GUARINO, et Messieurs GAZAY,
GENZANA, ROYER-PERREAUT et LE DISSÈS
ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée